

6200006M
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE ARTHUR GIOVONI
BOULEVARD SEBASTIANU COSTA
20189 AJACCIO CEDEX 2
Tel : 0495236030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/11/2022

Réuni le : 29/11/2022

Sous la présidence de : Rodrigue Boivent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Sagone (initiation au surf et au paddle) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Surf Sagone. Initiation au surf et au paddle, à Sagone, pour 168 élèves de Troisième.
Participation des familles : 10 € par élève

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0